

Sans lui être tout à fait étrangère, la question des fondements constitutionnels de l'économie se distingue néanmoins de la perspective développée par Richard A. Posner (*The Constitution as an Economic Document*, *George Washington Law Review*, 1987), lorsque celui-ci analyse certains énoncés constitutionnels (la séparation des pouvoirs, par exemple) comme des réminiscences de règles du jeu économique.

D'un point de vue dogmatique, l'étude des fondements constitutionnels de l'économie se recommande de cette idée du constitutionnalisme contemporain selon laquelle, dans l'État moderne, il n'existe pas d'activité sociale - que celle-ci soit politique, économique, culturelle - qui échappe au droit ; qu'ainsi, les normes juridiques - quelle que soit la matière à laquelle elles se rapportent (politique, économique, sociale, etc.) - s'inscrivent nécessairement dans une hiérarchie dans laquelle le rang le plus élevé est occupé par les normes constitutionnelles et, qu'au final, toutes les normes législatives, réglementaires ou individuelles applicables aux activités économiques sont immédiatement ou médiatement déterminées par des règles de valeur constitutionnelle.

Abstraction faite de la discussion doctrinale sur l'originalité statutaire du « droit public de l'économie », l'étude des fondements constitutionnels de l'économie soulève précisément des questions sur ce que l'on peut appeler la Constitution économique de l'État. Quelle est la représentation de la liberté économique et de la dignité sociale développée à travers les normes constitutionnelles (françaises) ? Quelle idée les normes constitutionnelles traduisent-elles des menaces qui pèsent sur la liberté économique et la dignité sociale ? Quels sont les organes de l'État dont les normes constitutionnelles infèrent qu'ils sont les mieux à même de garantir la liberté économique et la dignité sociale ? Ces questions sont autant de points de fixation de la communicabilité ou de l'incommunicabilité entre ordre constitutionnel français et normes d'origine externe en général, et les normes européennes en particulier.

Colloque sous la responsabilité de :

M. JEAN-PIERRE MACHELON, Doyen de la Faculté de droit de l'Université Paris Descartes - Directeur du Centre Maurice Hauriou pour la recherche en droit public.

M. PASCAL MBONGO, Professeur à l'Université de Poitiers - Visiting Research Scholar à la *New York University* - Directeur scientifique du colloque.

COLLOQUE

LA CONSTITUTION ÉCONOMIQUE DE L'ÉTAT L'ordre constitutionnel économique 1958-2008

Paris, 3 octobre 2008

Colloque sous le Haut patronage
de M. Jean-Louis Debré,
Président du Conseil constitutionnel

Université Paris Descartes - Salle du Conseil
12, Rue de l'École de médecine - Paris 6^e
Métro : Odéon

PROGRAMME

9h – Accueil des participants

9h30 – Ouverture

Allocution de M. Axel Kahn, Président de l'Université Paris Descartes
Allocution de M^{me} Emmanuelle Filiberti, Directrice générale des Editions Lextenso
Allocution de M. Jean-Pierre Machelon, Doyen de la Faculté de droit de l'Université Paris Descartes – Directeur du Centre Maurice Hauriou pour la recherche en droit public

I. Constitution et distribution des compétences normatives économiques

Sous la présidence de M. Jean Massot, Président de Section honoraire, Ancien Président de la Section des Finances du Conseil d'État

– **Constitution et engagements économiques internationaux**

M. Yves Nouvel, Professeur à l'Université Paris Nord – Directeur du Centre de droit international (CEDIN - Paris Nord)

– **Constitution et intégration économique européenne**

M^{me} Florence Chaltiel, Professeur à l'Institut d'études politiques de Grenoble

– **Constitution et compétences normatives économiques des collectivités locales**

M^{me} Géraldine Chavrier, Professeur à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne – Directrice du Groupement de recherches sur l'Administration locale en Europe (GRALE)

Discussion - Pause

– **Constitution et compétences normatives économiques des « autorités de régulation »**

M. Michel Degoffe, Professeur à l'Université Paris Descartes

– **Que reste-t-il du pouvoir de police générale du Gouvernement en matière économique ?**

M. Olivier Renaudie, Maître de conférences à l'Université Paris II Panthéon-Assas

12h – Discussion – Déjeuner libre

PROGRAMME

14h – Reprise des travaux

II. Les valeurs économiques constitutionnelles : Marché, Justice et Equité

Sous la présidence de M. Jean-Bernard Auby, Professeur à l'Institut d'études politiques de Paris - Chaire « Mutations de l'Action publique et du Droit public »

– **« Marché », « concurrence », « Etat actionnaire ». Dits, non-dits et clairs obscurs constitutionnels**

M^{me} Anémone Cartier-Bresson, Maître de conférences à l'Université Paris Descartes

– **Le principe de précaution, la souveraineté réaffirmée**

M. Olivier Godard, Directeur de recherches au CNRS et Professeur à l'Ecole Polytechnique

– **Constitution et nouvelle gouvernance financière publique : la question de l'équilibre budgétaire**

M. Michel Bouvier, Professeur à l'Université Paris I Panthéon-Sorbonne – Directeur du Groupement européen de recherches en Finances publiques

Discussion - Pause

– **Constitution et prélèvements obligatoires**

M. Martin Collet, Professeur à l'Université de Paris Sud

– **Constitution et solidarité**

M^{me} Diane Roman, Professeur à l'Université de Tours

– **Conclusion**

M. Jean-Bernard Auby, Professeur à l'Institut d'études politiques de Paris – Chaire « Mutations de l'Action publique et du Droit public »

18h – Cocktail

LA CONSTITUTION ÉCONOMIQUE DE L'ÉTAT

L'ordre constitutionnel économique

1958-2008

Vendredi 3 octobre 2008

Nom :

Prénom :

Fonction :

Université/Entreprise :

Adresse :

.....

Code postal : Ville :

.....

Tél : Fax :

Email :

Inscription obligatoire

Bulletin d'inscription à renvoyer à :

Editions Lextenso/Petites Affiches

Colloque du Cinquantenaire de la V^e République

33, rue du Mail

75081 Paris Cedex 02